

# Télécoms: Plus de prérogatives pour le régulateur

• Un projet de loi devant le Conseil de gouvernement aujourd'hui

• Protection du consommateur, partage d'infrastructure, intégration de la fibre optique dans le bâtiment... les priorités

• La 4G tributaire d'une décision politique

LE très attendu projet de loi 121-12 modifiant et complétant la loi relative à la poste et aux télécommunications sera présenté aujourd'hui devant le Conseil de gouvernement. Le texte donne beaucoup plus de pouvoir à l'Agence nationale de réglementation des télécoms (ANRT). Cette dernière pourra infliger aux opérateurs des sanctions pécuniaires allant jusqu'à 2% du chiffre d'affaires hors taxes en cas d'infraction. Azdine El Mountassir Billah, DG de l'Anrt, livre les contours du projet de loi.

- **L'Economiste: Quelles sont les principales nouveautés apportées par le projet de loi?**

- Azdine El Mountassir Billah: Ce texte vient avec beaucoup de nouveautés pour le secteur. Le premier volet, qui est l'un des plus importants pour nous, concerne les consommateurs. L'objectif est de réguler la relation entre les opérateurs et les clients.

par les opérateurs entre eux.

- Cette situation crée des problèmes entre les opérateurs...

- Tout à fait. L'un des axes majeurs du projet de loi est le partage des infrastructures avec des règles extrêmement précises. Les opérateurs qui disposent d'une infrastructure vont avoir l'obligation de publier un catalogue par lequel ils s'obligent à partager. Le régulateur aura un droit de regard sur ce catalogue qui lui permet d'apporter des modifications.

- **Est-ce que ce renforcement du rôle du régulateur est accompagné par des sanctions?**

- Il est proposé que le régulateur soit directement doté de prérogatives permettant de sanctionner pécuniairement les opérateurs lors d'infractions. Cela s'applique dans le cadre du non-respect d'une clause d'un cahier des charges ou d'une décision du régulateur ou bien même d'un engagement vis-à-vis d'un tiers par rapport à la problématique du partage d'infrastructure.

- **Où en est la prochaine note d'orientation?**

- Les équipes sont en processus d'appel d'offres. Normalement, le choix du cabinet devrait bientôt se faire. Nous pensons



«L'année 2014 va être une année de transition entre la voix et la data», prévoit Azdine El Mountassir Billah, DG de l'ANRT (Ph. Jarfi)

- **Quels sont les relais de croissance pour le secteur?**

- Le moteur de croissance du secteur qui était la voix commence à s'essouffler avec la baisse des prix. Sur les 15 dernières années, le secteur des télécoms a connu une croissance endogène. Elle venait de celle

du segment «voix». Cette situation permettait aux opérateurs télécoms de pouvoir se développer par eux-mêmes. La prochaine décennie sera différente. Nous savons que le revenu de la voix ne va faire que baisser. Le relais de croissance sera le contenu, l'accès à Internet. Dans ce cas de figure, les opérateurs télécoms ne pourront plus se développer seuls. Ils ne pourront connaître une croissance que si le Maroc met en place un écosystème qui permet d'intensifier l'usage et la création de contenu. A ce moment-là, les opérateurs pourront se positionner comme fournisseurs d'accès avec des partenaires qui proposent du contenu monétisable. Cela va de la télévision, des loisirs, de la banque en ligne jusqu'à la presse en ligne ou le e-gov.

- **La 4G toujours pour 2014?**

- Il y a des arbitrages qui doivent s'opérer par des membres du gouvernement qui ont été très sollicités durant les deux derniers mois. Au niveau de l'Agence, nous sommes prêts depuis plusieurs mois. □

Propos recueillis par Ilham BOUMNADE

## Fibre optique

«NOUS comptons apporter des modifications à la partie qui concerne la pose des infrastructures dans les nouvelles constructions», confie El Mountassir Billah. Cela rentre dans le cadre de la relation entre les télécoms et l'urbanisme. L'ANRT est en train d'examiner l'idée d'imposer probablement la pose de la fibre optique dans un certain nombre de nouvelles constructions pour permettre le pré-équipement du pays. Cela se ferait par décret et arrêté conjoints des ministères de tutelle. Nous construisons aujourd'hui entre 160.000 et 180.000 logements. Un seuil sera fixé pour dire que pour tel type de standing la pose de la fibre optique sera obligatoire. «Cette mesure nous fera beaucoup gagner en matière d'aménagement numérique du territoire», estime le DG. □

Nous mettons en place un certain nombre d'obligations pour les opérateurs pour plus de clarté et de transparence, notamment en termes de qualité, de type de service et de mode de facturation. Le maximum d'informations devra être porté dans le contrat qui lie les deux parties pour éviter tout problème. Le deuxième volet porte sur les relations entre les opérateurs particulièrement le partage des infrastructures. Le projet propose des mesures pour donner plus de pouvoir au régulateur pour imposer les conditions du partage qui est aujourd'hui réalisé sur la base de contrats commerciaux. Il est certes obligatoire, mais les conditions sont définies

pouvoir présenter la note au conseil d'administration probablement courant 2014 pour validation. Elle devrait être rendue publique la même année. Elle portera sur les perspectives de développement du secteur. L'un des axes majeurs est l'opérationnalisation du plan national haut débit qui lui se décline sur 10 ans. Nous avons mis une dizaine d'années pour que tous les Marocains puissent avoir accès au téléphone. Notre ambition est que d'ici 2022, nous puissions leur donner la possibilité d'avoir accès à Internet. Nous faisons appel à des experts pour identifier les pré-requis pour atteindre cet objectif.